



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

**Monsieur Marco SCHANK**  
Ministre délégué au Développement  
Durable et aux Infrastructures  
Département de l'environnement

**L- 2918 Luxembourg**

N/Réf. : 103/2013 - SH/AW

Luxembourg, le 24 septembre 2013

Concerne : Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifiée du 31 octobre 1998 portant application de la directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages

Monsieur le ministre délégué,

Par lettre du 18 juillet 2013, vous avez soumis le projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Monsieur le ministre délégué, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH  
Directeur

Jean-Claude REDING  
Président



18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg  
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg  
T. +352 27 494 200 F. +352 27 494 250  
csl@csl.lu www.csl.lu